

## Groupe de Travail « Aide à la parentalité »

### *Tournez manège....*

Un groupe de travail s'est réuni le 29 septembre sous la présidence de Monsieur AUJALEU, sous-directeur des politiques sociales du ministère. Il fait suite au groupe de travail du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

A son ordre du jour :

- **Le bilan 2020 des crèches et du CESU 6-12 ans**
- **Les résultats de l'enquête de satisfaction sur le CESU 6-12 ans.**

Dans le cadre de la réforme de l'action sociale ministérielle, le Secrétariat Général a mis en place une enquête auprès de 13 240 agents, parents d'enfants âgés de 0 à 18 ans, afin de recueillir leurs avis sur les besoins et leurs attentes et examiner les pistes de réflexions sur l'évolution des prestations dont ils peuvent être bénéficiaires.

En introduction aux débats, le président de séance fait un point d'étape sur les chantiers d'améliorations des prestations.

- **Pour le logement :** l'aide à l'installation des étudiants a été mise en place au 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le dispositif trouve déjà son public. Un point d'étape sera fait en début d'année 2022 avec d'autres sujets tel que la loi Elan.
- **Pour la restauration :** un groupe de travail aura lieu le 3 décembre 2021 où les sujets comme la loi Egalim, la tarification au plat (AGRAF), la restauration hors Île de France et la situation des restaurants financiers seront abordés.

Sur l'aide à la parentalité, avec l'organisation du travail qui évolue, en particulier pour tenir compte de l'impact de l'expansion du télétravail, une nouvelle enquête auprès des agents du ministère serait nécessaire afin d'apprécier au mieux leurs attentes sur les dispositifs actuels.

Dans ses propos liminaires **FO Finances** prend acte de l'enquête et du bilan tout en omettant pas de souligner que ces propos sont ceux entendus...lors du groupe de travail du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Notre fédération ne peut se satisfaire des 551 places en crèche au 31 décembre 2020 : 47 places obtenues en 6 ans, c'est un chiffre bien en deçà du nombre de demandes. C'est pourquoi elle réclame toujours une augmentation du nombre de berceaux réservés avec un souci d'une offre harmonisée sur le territoire.

A ce jour, il est regrettable que certains agents voient leur demande de place en crèche évacuée dès le début de leur démarche car aucune place n'est réservée dans leur département. De ce fait, l'agent recherche par lui-même d'autres solutions, y compris dans le privé.

**FO Finances** rappelle que de nouvelles prestations ont été proposées en décembre dernier et notamment la prise de conventions avec des assistantes maternelles privées et l'élargissement du périmètre du CESU 6-12 ans.

Comme pour l'ensemble des prestations, le principal canal d'informations demeure la délégation départementale de l'action sociale ou le correspondant social. D'où l'importance du délégué dans le département.

Pour les ultras marins, **FO Finances** dénonce le blocage de la mise en œuvre du CESU 6-12 ans sur Mayotte. Tout comme l'ensemble des départements, les agents doivent bénéficier des mêmes prestations.

Pour le Président de séance, le sujet n'est pas clos mais selon ses propres termes « *l'on ne va pas tout faire aujourd'hui* ». Il rappelle le cadre budgétaire et son caractère non extensible. Sur les réservations de crèches, l'offre doit être envisagée d'une façon globale, la situation des parents étant elle-même évolutive.

il rajoute que la Sous-Direction des politiques sociales n'est pas le bon échelon pour répondre à toutes les demandes et c'est là que le travail de territorialisation pourrait permettre de gagner en compétence, pour susciter une montée en gamme de l'offre de berceaux dans certaines régions.

Pour Monsieur AUJALEU l'offre ministérielle ne doit pas être isolée des autres possibilités mais doit être complémentaire et un regard sur les places de crèche utilisées du SRIAS est indispensable.

Au jour de ce groupe de travail, le ministère se refuse à dévoiler le budget de l'action sociale pour l'an prochain, alors même que le PLF 2022 a été validé par le Conseil des ministres.

Quant au discours sur l'impossibilité de tout faire, il est d'autant plus évident et navrant que le dossier n'a pas avancé depuis le début de l'année sur cette question.

Au final, l'élément principal qui ressort de l'enquête est que les agents préféreraient une aide directe financière pour la garde de leurs enfants et une aide pour les activités sportives et culturelles.

Le président de séance propose des pistes de réflexions pour améliorer les prestations comme :

- **l'évolution du CESU 6-12 ans en créant une nouvelle tranche ou en changeant le barème, ou en élargissant la tranche d'âge,**
- **le coupon sport, sous la forme d'un bon nominatif valable toute l'année et sous conditions de ressources,**
- **une re-souscription à la plateforme « Youpies » qui d'après le Secrétariat Général comporterait des évolutions notables,**
- **une simplification administrative de la demande de CESU.**

Des simulations intégrant tous ces paramètres et différentes propositions seront présentées dans un prochain groupe de travail.

**FO Finances** qui avait revendiqué la nouvelle aide au logement étudiant prend acte de sa mise en place et des travaux annoncés pour son adaptation. Le bilan 2020 et l'enquête auprès des agents ne font que confirmer ce que nous dénonçons depuis des années, le manque criant de berceaux en crèche, le manque de moyens pour arriver à satisfaire les demandes des agents.

**Force est de constater que rien ou si peu n'a avancé depuis dix mois, alors que des propositions très concrètes ont été exprimées dès le 1<sup>er</sup> décembre 2020.**

**Le Secrétariat Général ne cesse de rappeler que le premier objectif de la réforme systémique de l'action sociale ministérielle est l'amélioration des prestations. Il y a loin de la parole aux actes.**

**Pour FO Finances, ce dossier est comme le manège qui ne cesse de tourner mais qui en définitive ne fait que du surplace.**